



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Emanuel Waeber  
**Quo vadis Forum Fribourg**

2013-CE-72

### I. Question

Par le biais de la présente demande, le Conseil d'Etat est invité à donner des renseignements sur les questions suivantes :

1. Comment se fait-il que la société d'exploitation « Expo Centre SA » de Forum Fribourg se soit retrouvée dans une situation financière si difficile ?
2. Le Conseil d'Etat songe-t-il à participer activement à la définition d'une stratégie et au futur positionnement de Forum Fribourg ?
3. Le Conseil d'Etat songe-t-il à une fusion des deux sociétés, soit la société immobilière « Agy Expo SA » et la société d'exploitation « Expo Centre SA » de Forum Fribourg ?
4. Le Conseil d'Etat songe-t-il à augmenter le capital-actions en mains de l'Etat, lequel avait déjà été porté à 5 millions en 2002 et à 7 millions en 2009 avec l'aval du Grand Conseil, quand bien même le Gouvernement avait déclaré en 2009 que cela n'arriverait plus ?
5. Quelle est la stratégie sur le long terme du Conseil d'Etat en lien avec le développement de Forum Fribourg ?
6. A combien se montent les indemnités de chaque membre du Conseil d'administration de ces deux sociétés anonymes ?

27 août 2013

### II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, le Conseil d'Etat relève qu'au mois d'avril 2012 déjà, il avait été abordé par les Conseils d'administration des sociétés « Agy expo SA » (société immobilière propriétaire des infrastructures de Forum Fribourg), « Expo Centre SA » (société d'exploitation de Forum Fribourg) et « Espace Gruyère SA » (société propriétaire et exploitante du centre d'exposition Espace Gruyère). A cette occasion, les sociétés précitées avaient présenté un état de leur situation et les résultats d'une étude sur les impacts économiques générés par leurs activités pour l'ensemble du canton. Elles avaient également informé le Gouvernement au sujet de leur projet de stratégie de développement pour le futur (« Vision 2030 ») qui incluait des besoins financiers supplémentaires en termes d'investissements (23 à 31 millions de francs) et pour l'exploitation (500 000 francs par année, pour une durée de 5 ans), selon les estimations des sociétés.

Au mois de janvier 2013, les membres du Conseil d'administration des sociétés ont à nouveau rencontré une délégation du Conseil d'Etat. Cette entrevue a été suivie par une nouvelle séance au mois d'avril 2013. Lors de ces rencontres, il a pu être constaté que la situation des sociétés d'exploitation devenait délicate, puisque celles-ci présentaient des pertes cumulées à hauteur de 427 000 francs à la clôture de l'exercice 2012, dont 329 000 francs à la seule charge de « Expo Centre SA ». Un audit sur les comptes démontrait également que la situation n'allait guère se développer favorablement, puisque les projections sur les années 2013 et 2014 concluaient à des pertes cumulées d'environ 1 200 000 francs pour ces périodes. Dans son rapport du 22 mai 2013, l'auditeur préconisait un assainissement immédiat des sociétés, par le biais de mesures qui peuvent être résumées comme suit :

- > réduction des frais de personnel ;
- > réduction des loyers facturés aux sociétés pour les infrastructures ;
- > évaluation d'un rapprochement des sociétés selon différents modèles ;
- > octroi d'une aide financière pérenne de la part de l'Etat.

Devant l'urgence de la situation, le Conseil d'Etat est entré en matière sur l'octroi d'une aide provisoire pour les années 2013 et 2014, à hauteur de 360 000 francs par an, prélevés d'une part sur les ressources du Fonds en faveur de la nouvelle politique régionale (NPR ; 240 000 fr.) et, d'autre part, sur le Fonds de l'énergie (120 000 fr.). Le Gouvernement tient également à relever qu'à plusieurs occasions, l'Etat et ses services ont déjà contribué financièrement à des événements particuliers, soit par des aides directes à l'organisation (par ex. pour l'émission télévisée « Musikantenstadl ») ou par le versement de locations de surfaces d'exposition (par ex. lors de la participation de l'Etat aux salons « Energissima » ou « ecoHome »).

S'agissant de l'aide provisoire précitée, le Conseil d'Etat l'a soumise à plusieurs conditions :

- > les activités déployées actuellement, en particulier en ce qui concerne les foires, salons et expositions que les deux centres accueillent de manière récurrente, sont maintenues et dans la mesure du possible développées ;
- > une réflexion relative au développement futur des activités, portant notamment sur la stratégie de positionnement des centres d'exposition concernés, doit être menée à bref délai ;
- > les mesures immédiates et à plus long terme évoquées par les sociétés (notamment les réductions de personnel) sont mises en œuvre intégralement dans les meilleurs délais. Le versement de l'aide de l'Etat pour l'année 2014 interviendra sur la base d'un rapport faisant état de l'avancement des mesures prises ;
- > en application de la loi sur les subventions, les sociétés remettent à la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) la liste de leur personnel, avec indication des fonctions, des conditions de traitement et des taux d'activité ;
- > un mandat d'étude est commandé à l'Association Fri Up, afin notamment de mettre en exergue les possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficience du fonctionnement des sociétés d'exploitation ;
- > des surfaces à déterminer sont mises gratuitement à disposition du Service de l'énergie par les sociétés d'exploitation des centres lors de salons touchant au domaine de l'énergie.

Les conditions à l'aide de l'Etat ont fait l'objet d'un projet de convention entre les parties. L'aide de l'Etat interviendra après signature de ladite convention. En parallèle, un groupe de travail composé

des représentants des sociétés et de l'Etat (DEE et Direction des finances [DFin]) a été constitué. Ce groupe a pour mandat de mettre sur pieds les différentes mesures issues de la convention.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions du député Waeber :

*1. Comment se fait-il que la société d'exploitation « Expo Centre SA » de Forum Fribourg se soit retrouvée dans une situation financière si difficile ?*

Selon la société « Expo Centre SA », les difficultés rencontrées en 2012 sont la résultante d'une concurrence exacerbée dans le domaine des salons suisses qui est en mutation complète. De plus, un certain nombre de manifestations organisées par cette société n'a pas connu le succès escompté. Même dans le domaine de la location, le nombre d'événements augmente, mais ceux-ci durent moins longtemps et les organisateurs veillent plus que jamais à leurs dépenses. De manière générale, ils induisent plus de travail pour, au mieux, un résultat financier identique, mais souvent moindre.

Dans le cas d'espèce, il faut également souligner que le support financier apporté par le Fonds d'équipement touristique (FET) en faveur de la société (240 000 fr. par an depuis 2003) a pris fin en 2011 et n'a pas été remplacé. Il en a été d'ailleurs de même en ce qui concerne la subvention du FET versée à société « Espace Gruyère SA » (115 000 fr. par an depuis 2001), puisque celle-ci est arrivée à échéance à la fin 2012.

Le cumul des éléments qui précèdent, ainsi que la perte reportée de l'exercice 2012, expliquent ainsi la situation difficile dans laquelle se trouve la société « Expo Centre SA ».

*2. Le Conseil d'Etat songe-t-il à participer activement à la définition d'une stratégie et au futur positionnement de Forum Fribourg ?*

Comme mentionné dans les remarques préliminaires de la présente réponse, le Conseil d'Etat a conditionné son aide à, entre autre, une réflexion relative au développement futur des activités, portant notamment sur la stratégie de positionnement des centres d'exposition concernés. En ce sens, il prendra part, par l'intermédiaire de ses représentants au groupe de travail susmentionné, à l'élaboration de cette stratégie.

*3. Le Conseil d'Etat pense-t-il à une fusion des deux sociétés, soit la société immobilière « Agy Expo SA » et la société d'exploitation « Expo Centre SA » de Forum Fribourg ?*

L'idée d'une fusion de la société immobilière « Agy Expo SA » (essentiellement en main publique, l'Etat y détenant environ la moitié du capital) avec la société d'exploitation « Expo Centre SA » et la société « Espace Gruyère SA » a été écartée par le Conseil d'Etat, suivant ainsi l'analyse de la situation effectuée par l'auditeur externe en mai 2013 évoquée ci-dessus. Il faut rappeler que cette option avait été aussi écartée lors de la création de ces entités et lors des recapitalisations. Il n'appartient pas à l'Etat de gérer un centre d'expositions. Une fusion ne saurait apporter de solution durable aux problèmes rencontrés. Elle aurait pour effet de réduire la transparence et diluer les responsabilités des actionnaires de chacune des sociétés. Par contre, le Conseil d'Etat serait plus favorable à une fusion entre les deux sociétés d'exploitation, ce qui permettrait d'en simplifier le fonctionnement et de favoriser l'assainissement de leurs situations respectives, notamment par le biais de la recherche de synergies. Il sied néanmoins d'ajouter que, dans les faits, des mesures qui

concrétisent cette fusion ont déjà été prises (par ex. la direction générale des deux sociétés est commune).

4. *Le Conseil d'Etat songe-t-il à augmenter le capital-actions en mains de l'Etat, lequel avait déjà été porté à 5 millions en 2002 et à 7 millions en 2009 avec l'aval du Grand Conseil, quand bien même le Gouvernement avait déclaré en 2009 que cela n'arriverait plus ?*

Afin de clarifier les choses, le Conseil d'Etat précise que la participation du canton de Fribourg ne concerne que la société « Agy Expo SA » et non pas « Expo Centre SA ». Or la première citée ne rencontre aucune difficulté financière, puisqu'elle dispose de fonds propres supérieurs à 4 millions de francs. Le Conseil d'Etat tient également à relever qu'aucun engagement n'a été pris s'agissant d'une future intervention de l'Etat lors de la dernière augmentation de capital en 2009. Dans ses propos tenus devant le Grand Conseil en session de novembre 2009, le Commissaire du Gouvernement précisait d'ailleurs : « Avec une telle infrastructure, il serait également faux d'exclure toute participation future. Je l'ai dit, lorsqu'on a fait la première augmentation de capital, on pensait que ce serait la dernière opération. Personnellement, je n'ai pas fait cette affirmation, je n'ai pas fait cette promesse tout simplement parce qu'on est dans un domaine où les choses évoluent excessivement rapidement. Bien malin est celui qui peut dire ce qui va se passer dans 10 ou 12 ans ! » (BGC 2009, p. 1899).

Cela dit, il n'est pas question pour l'instant d'envisager une participation de l'Etat à une nouvelle augmentation du capital de « Agy Expo SA » sans qu'un assainissement de la société « Expo Centre SA » ne soit entrepris. Dans le même sens, le Conseil d'Etat ne pourrait entrer en matière que dans le cadre d'une stratégie claire sur le long terme, par laquelle il serait démontré que de nouveaux investissements seraient incontournables pour assurer la survie des centres d'exposition fribourgeois à futur.

5. *Quelle est la stratégie sur le long terme du Conseil d'Etat en lien avec le développement de Forum Fribourg ?*

Comme précisé en introduction à la présente réponse, la stratégie sur le long terme applicable aux centres d'exposition du canton doit faire l'objet d'une analyse par les parties concernées, dans le cadre du groupe de travail auquel participe l'Etat par ses représentants. L'établissement de cette stratégie constitue d'ailleurs l'une des conditions à l'octroi de l'aide provisoire de l'Etat. Bien conscient de l'importance des retombées générées par Forum Fribourg et Espace Gruyère pour le canton, le Conseil d'Etat tient à ce que plusieurs pistes soient analysées dans le cadre de la stratégie à établir. En particulier, il s'agira de définir le positionnement des centres sur un marché extrêmement concurrentiel, en étudiant les opportunités qui pourraient se présenter, par exemple, dans le cadre du tourisme d'affaires et de la promotion de l'image du canton. De l'avis du Conseil d'Etat, la stratégie devra également tenir compte du développement du tissu économique fribourgeois, en proposant des manifestations ou salons spécialisés en adéquation avec ce dernier.

6. *A combien se montent les indemnités de chaque membre du Conseil d'administration de ces deux sociétés anonymes ?*

Les frais et honoraires des conseils d'administration des sociétés ont été harmonisés. En 2012, le montant consacré à ces indemnités s'est monté à 31 055 fr. 50 pour la société « Expo Centre SA » (9 administrateurs jusqu'à la fin juin, puis 8 par la suite), pour 13 séances ordinaires, une assemblée

générale et 5 séances de la commission financière. Dans ce montant, sont également compris les honoraires versés au secrétaire hors conseil, à hauteur de 2550 francs pour l'année 2012. S'agissant de la société « Agy expo SA », les indemnités versées aux 7 administrateurs se sont montées à 15 200 francs en 2012, pour 6 séances du conseil, auxquelles se sont ajoutées les séances du Conseil stratégique et celles de la Commission de bâtisse.

*15 octobre 2013*